

## Le Pôle Installation vous informe

L'arrêté du 28 mars 2011 fixant les conditions de participation des chambres d'agriculture à la politique d'installation en agriculture et la circulaire du 25 juillet 2011 fixe notamment la

**mission de préinstruction** dans le cadre des demandes d'aides à l'installation.

Celle-ci comprend la vérification de la complétude de la de-

mande d'aide présentée, sa conformité, l'éligibilité et la cohérence du dossier, sa transmission au préfet accompagné d'un rapport de préinstruction comportant un avis motivé.

### La date limite de dépôt des dossiers par les candidats pour les prochaines CDOA de 2012

Date limite de dépôt au service pré-instruction Chambre d'Agriculture	22/05	26/06	21/08	25/09	23/10
Date CDOA	26/06	31/07	25/09	30/10	27/11

**Contact : Chambre d'Agriculture du Gers, Pôle Installation/Transmission au 05.62.61.77.27**